



# Contrat Territorial Bassin Vie et Jaunay

# 2015 2019

Bulletin agricole n° 8

## Sommaire



## Le mot du Président



- ▶ Le Contrat Territorial : l'heure du bilan !
- ▶ Présentation du volet pollutions diffuses agricoles
- ▶ Les actions d'amélioration des pratiques
- ▶ Les actions collectives
- ▶ Les actions d'aménagement
- ▶ Les actions agricoles hors volet pollutions diffuses
- ▶ L'avis des exploitants sur le contrat
- ▶ Vers un nouveau contrat

Le Contrat Territorial 2015-2019 s'est achevé et l'heure est désormais au bilan, étape essentielle pour nous permettre de continuer à avancer vers nos objectifs de bon état des masses d'eau.

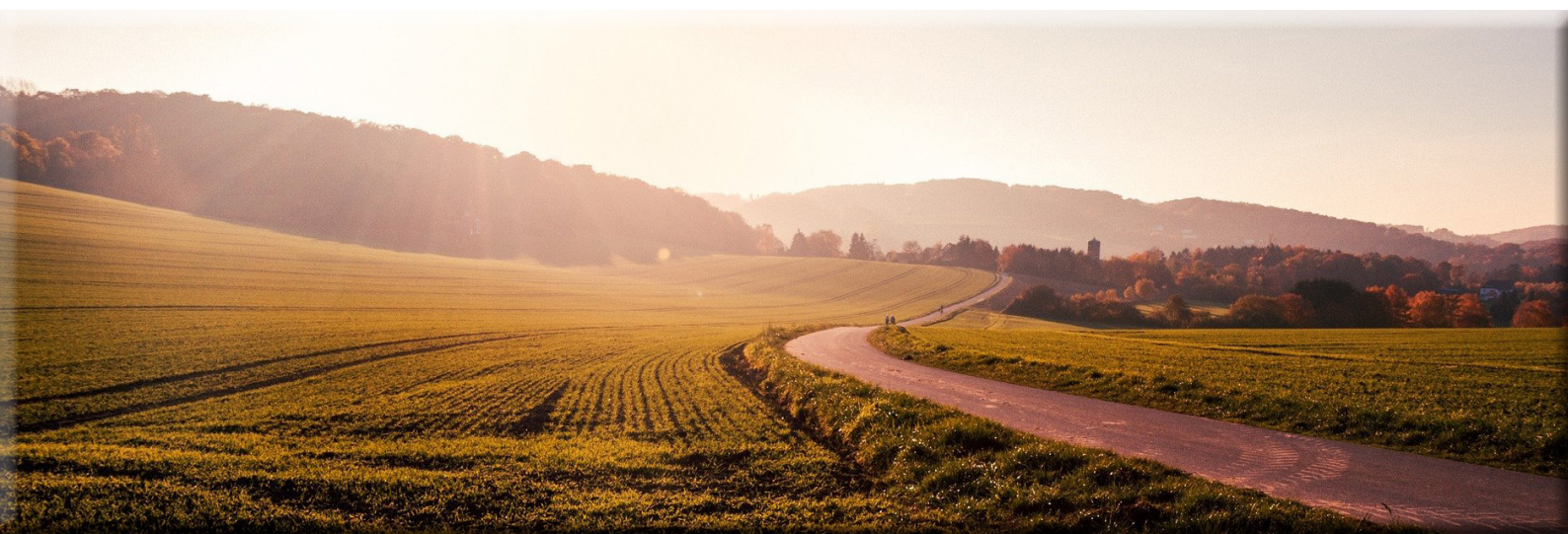
Ce bulletin, spécialement consacré au volet agricole du contrat, est l'occasion pour nous de saluer le travail du monde agricole en matière d'environnement.

C'est aussi un juste retour de l'engagement des exploitants et des organismes de conseil. Vous découvrirez ainsi, au fil de ce bulletin, une synthèse des résultats liés aux actions agricoles et également des éléments sur la qualité de l'eau.

Je tiens donc à remercier les exploitants agricoles pour leur engagement dans ces actions et vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2021.

**Hervé BESSONNET**  
Président de la CLE\* Vie et Jaunay

\* Commission Locale de l'Eau



### Coordinateur



### Financeurs



### Maîtres d'ouvrage



Contrat Territorial  
Vie et Jaunay  
2015-2019



# Le Contrat Territorial Vie et Jaunay : l'heure du bilan !

Le Contrat Territorial Vie et Jaunay 2015-2019 a été signé le 28 juin 2016 entre le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Département de la Vendée et 15 autres maîtres d'ouvrage.

D'un montant global de 10 442 249 €, dont 2 781 846 € pour le volet pollutions diffuses, le Contrat Territorial est coordonné par la Commission Locale de l'Eau. Il porte sur l'intégralité du bassin versant, correspondant au périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vie et Jaunay. Le SAGE Vie et Jaunay est approuvé depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011, 37 communes sont concernées.

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, structure porteuse du SAGE, assure la coordination de la mise en œuvre du programme d'actions sur l'ensemble du territoire du bassin versant Vie et Jaunay.

Ce territoire représente 186 km de cours d'eau principaux et 900 km de réseau hydrographique.

Deux retenues importantes sont destinées à la production d'eau potable : le barrage d'Aprémont sur la Vie et le barrage du Jaunay.

Le bassin possède également une façade maritime et 5 400 ha de marais (doux et salés) rétro-littoraux.



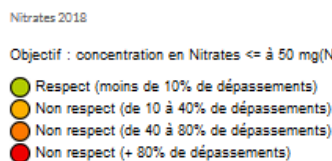
## Quelle qualité de l'eau sur le bassin versant ?

Sur notre territoire, la qualité de l'eau est évaluée depuis de nombreuses années en différents points du bassin versant. Nous vous proposons ici un aperçu de la qualité de l'eau des cours d'eau à travers deux paramètres que sont les nitrates et les pesticides.

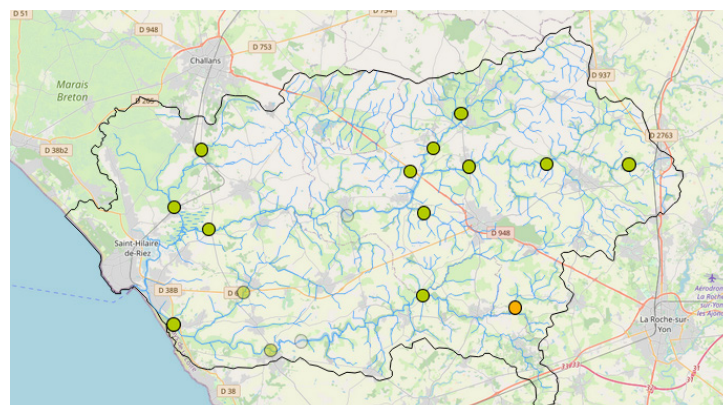
### Les nitrates

En 2018, 93 % des stations respectent la norme des 50 mg/l (norme de bon état au titre de la Directive Cadre sur l'Eau), soit 14 stations sur 15.

En prenant la valeur guide des 25 mg/l, ce chiffre descend à 20 %, soit 3 stations sur 15.



La tendance 2007-2017 est, selon les stations, soit à la stabilisation, soit à l'amélioration.



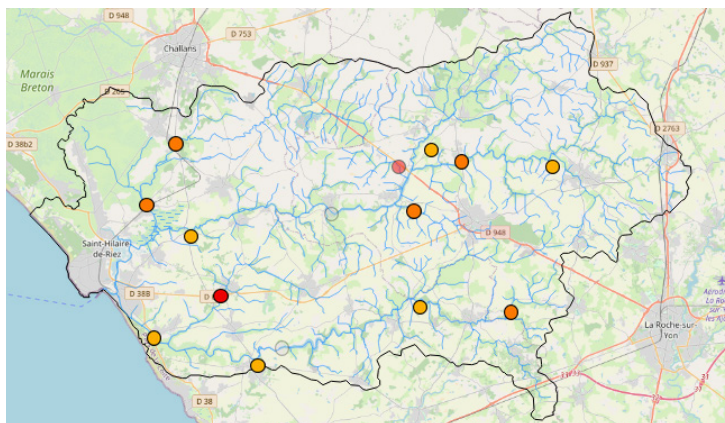
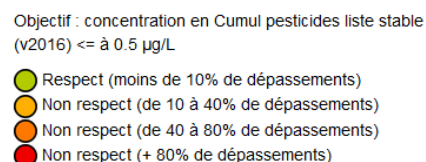
Source : <http://www.vie-jaunay.com/observatoire.htm>

### Les pesticides

En 2018, 92 % des stations respectent l'objectif des 5 µg/l, qui est la norme « eau potable » pour l'eau brute en cumul de pesticides, soit 12 stations sur 13.

Si on applique la référence fixée pour l'eau distribuée aux cours d'eau (0,5 µg/l), aucune station n'atteint l'objectif, ce qui rend nécessaire le traitement des pesticides par charbon actif dans le procédé de potabilisation de l'eau.

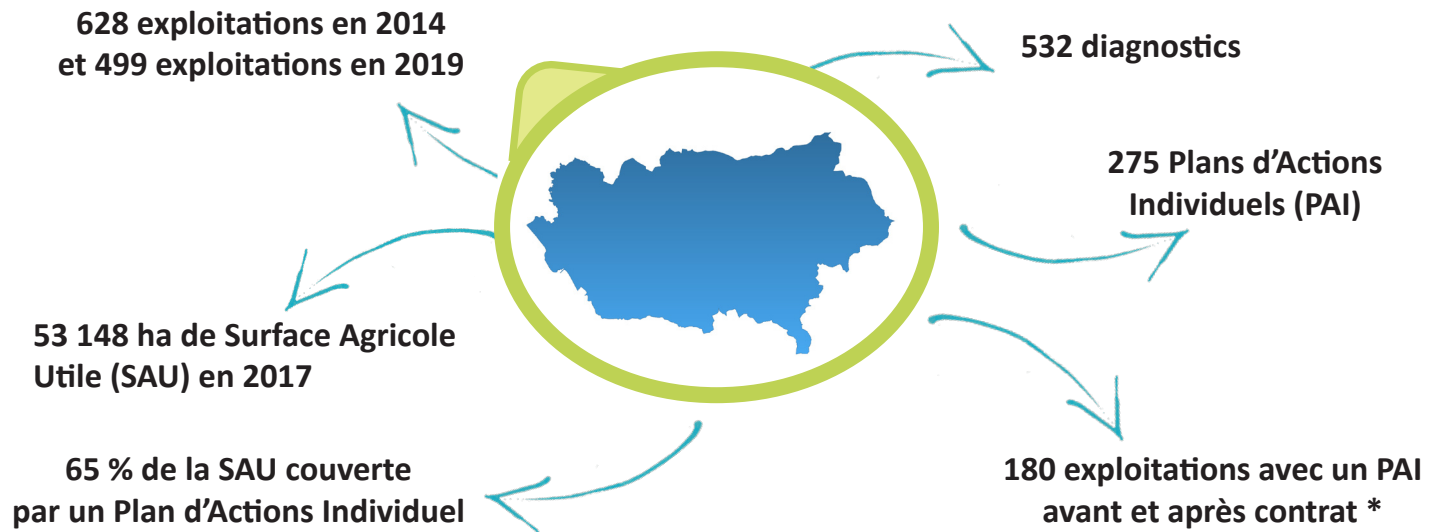
Cumul pesticides liste stable (v2016) 2018



Source : <http://www.vie-jaunay.com/observatoire.htm>



## Quelques données de base



Sur le bassin versant, 85 % des exploitations ont été diagnostiquées au moins une fois, dont 76 % avant le contrat. 275 exploitations agricoles sur 628 ont réalisé un Plan d'Actions Individuel, soit 44 % des exploitations initiales et 55 % des exploitations recensées en fin de contrat (499 exploitations en 2019 sur le bassin).

\* Les statistiques présentées dans ce bilan se baseront sur cette population.

## Les objectifs

Si l'objectif final doit rester la bonne qualité de l'eau du territoire, il est utopique de le viser en 5 ans de contrat. Il a donc été essentiel de fixer des objectifs adaptés à la temporalité et aux contraintes du territoire.

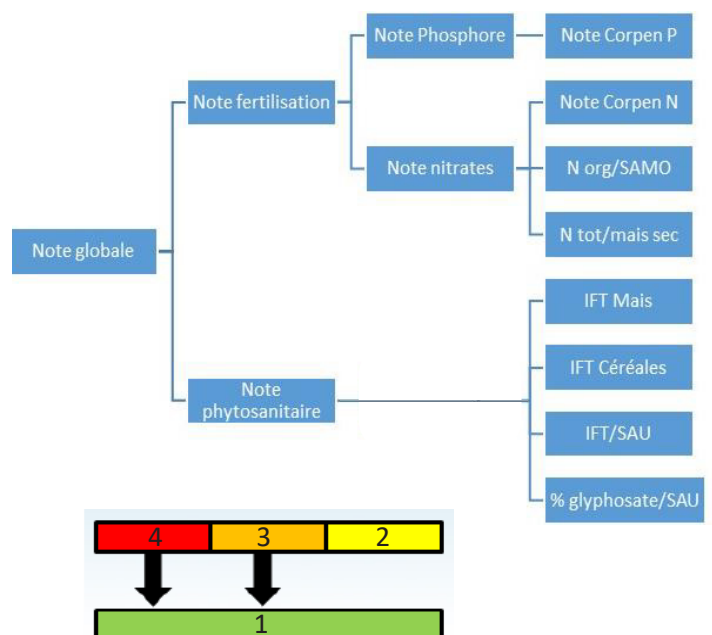
La Commission Locale de l'Eau, en concertation avec les différents acteurs, a donc acté d'évaluer le contrat sur des indicateurs de pratiques.

Pour chaque indicateur, une note permettant de le positionner vis-à-vis de bonnes pratiques a été définie.

Par cumul, les indicateurs « Fertilisation » (CORPEN P, CORPEN N, Azote organique sur SAMO, Azote total/maïs sec) donnaient une note fertilisation et les indicateurs « Pesticides » (IFT\* Maïs, IFT Céréales, IFT/SAU, % de glyphosate/SAU), une note phytosanitaire pour aboutir à une note globale.

Un objectif à long terme a été fixé : faire passer l'intégralité des exploitations en classe globale « 1 ».

De manière plus réaliste, un objectif à court terme (sur la durée du contrat) a été défini : faire passer toutes les exploitations diagnostiquées et ayant réalisé un PAI dans la classe supérieure.

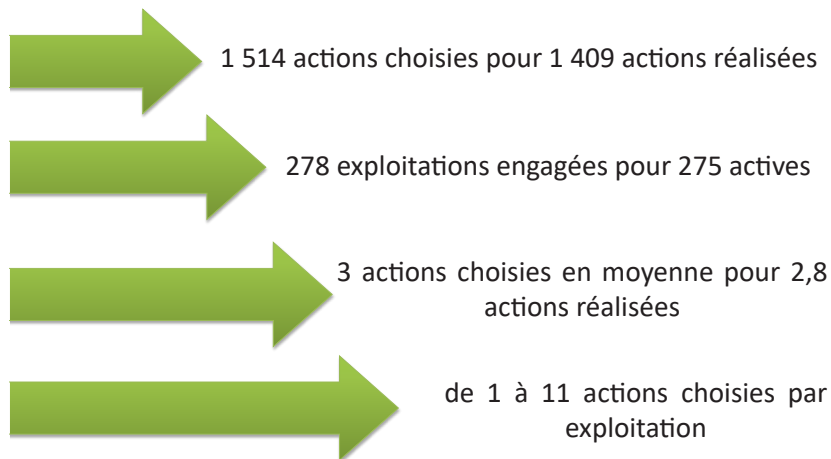


\* IFT : Indice de Fréquence de Traitement



## Un engagement fort !

Chaque exploitation a été suivie par une structure agricole. Ce binôme co-rédigeait un Plan d'Actions Individuel (PAI) permettant à l'exploitant de s'engager sur des actions d'amélioration des pratiques. Cette méthode se traduit par des chiffres particulièrement bons !

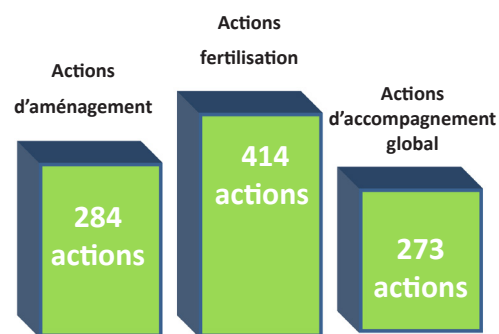


On peut noter que 99 % des exploitations ont réalisé les actions prévues dans leur PAI, pour un taux global de réalisation des actions de 93 %.

## Le choix des actions

Les statistiques montrent une excellente implication.

Les actions « fertilisation », « aménagement » et « action globale » sont les actions qui ont eu le plus de succès.



## Pertinence des actions au vu des enjeux

Le bilan a permis de comparer les enjeux qualité de l'eau des masses d'eau aux thématiques d'actions choisies sur le terrain. Il s'agit donc de voir si les PAI sont en adéquation avec les besoins du territoire.

Concernant les actions touchant à la **fertilisation**, le choix des actions pour les indicateurs les plus dégradés est pertinent et en accord avec les objectifs du contrat.

A contrario, il ne l'est pas pour les exploitations avec les indicateurs les plus dégradés pour l'enjeu **phytosanitaire**, car les exploitations ne se sont pas orientées vers des actions en adéquation avec cet enjeu.

### Fertilisation

Choix des actions par les exploitations agricoles :

- 1<sup>er</sup> Les actions en lien avec la fertilisation (optimisation, diminution...)
- 2<sup>ème</sup> Les actions d'aménagement (haie, mares...)
- 3<sup>ème</sup> Les actions MAEC

### Phytoprotecteur

Choix des actions par les exploitations agricoles :

- 1<sup>er</sup> Les actions en lien avec la fertilisation (optimisation, diminution...)
- 2<sup>ème</sup> Les actions d'aménagement (haie, mares...)
- 3<sup>ème</sup> Les actions globales (outil d'aide à la décision, démonstrations...)

Nous observons donc un écart entre les PAI et les enjeux des exploitations.





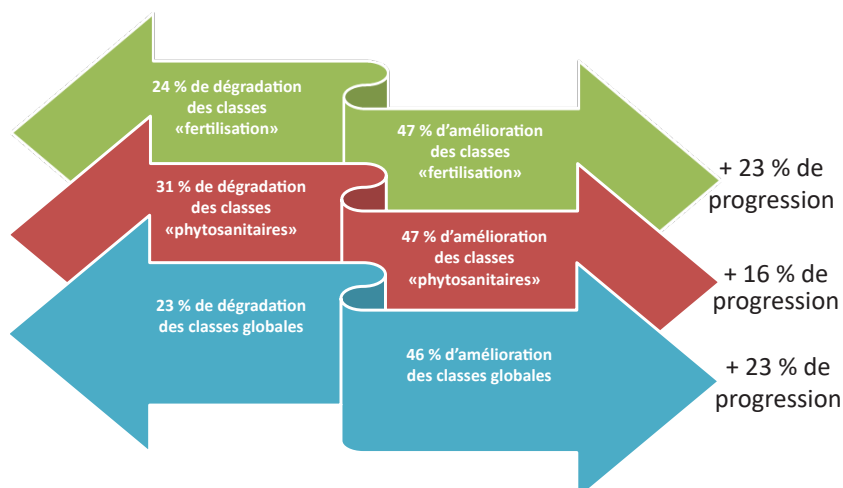
# L'évolution des indicateurs et des classes

Les indicateurs nous permettent de faire un avant-après par rapport au contrat et ainsi d'observer les évolutions de classe (fertilisation, phytosanitaire et global).

Les indicateurs azotés, déjà globalement bons (niveau 1 ou 2) en début de contrat, se sont encore sensiblement améliorés de 2015 à 2019. Les indicateurs phytosanitaires se sont plutôt dégradés, en lien probable avec le contexte climatique, ce qui illustre les limites des actions d'optimisation des pratiques à système de culture donné, alors que l'on vise une réduction forte de l'usage des produits phytosanitaires.

Concernant les classes, et notamment, la classe globale, 46 % des exploitations se sont améliorées alors que 23 % se sont dégradées, soit une amélioration nette de 23 % (taux amélioration – taux dégradation).

De même, on observe une amélioration nette des exploitations ayant réalisé un PAI de 23 % pour la classe fertilisation et de 16 % pour la classe phytos.



Ces données ont été croisées avec les actions choisies. Il est donc possible de faire le lien entre le choix des actions et l'amélioration des pratiques agricoles, montrant l'efficacité d'une action.

Catégorie	Note globale	Note fertilisation	Note phytosanitaire
Système	Positif	Positif	Positif
Action globale (OAD)	Négatif	Stable	Négatif
Phytosanitaire	Stable	x	Stable
Fertilisation	Stable	Stable	x
Bio	Positif	Positif	Positif
MAEc	Stable	Stable	Positif

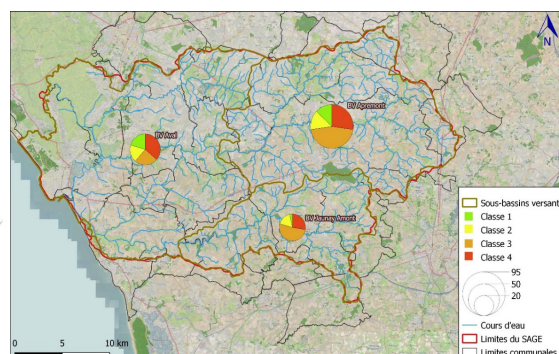
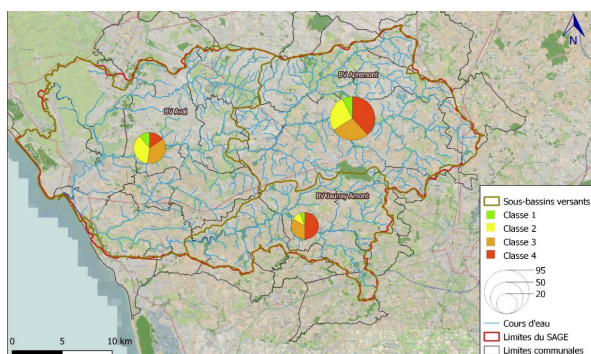
Bien sûr, les actions phytosanitaires n'ont pas été évaluées sur la partie fertilisation et inversement.

Il apparaît donc que les actions visant le mode d'exploitation dans son ensemble comme les actions « Bio », « Système » et « MAEc » influencent le plus positivement les classes des exploitations et sont donc clairement les plus efficaces.

Les « actions globales », « ferti » et « phytos » ne semblent pas avoir produit les effets attendus et ne permettent pas aux exploitations qui les ont choisies d'améliorer plus vite que les autres leurs pratiques, notamment phytosanitaires.

## La dynamique locale

L'évolution globale a aussi été considérée à l'échelle des sous-bassins versants (Apremont, Jaunay amont et aval). Il faut noter le recul des classes 4 (les pratiques les plus dégradées) sur les secteurs amont. Cette dynamique ne se retrouve pas à l'aval. L'une des raisons avancées à cet écart est la différence d'historique d'action entre les deux secteurs, le secteur amont ayant bénéficié de démarches depuis plus longtemps.

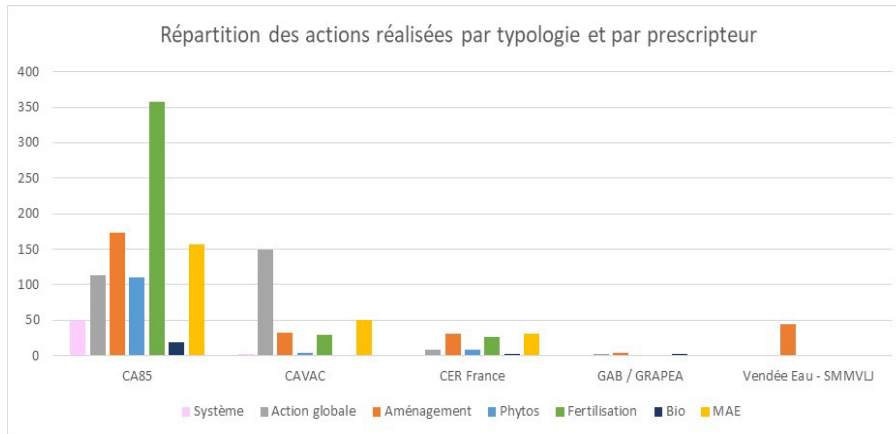


sous bassin versant	classe globale avant contrat				classe globale fin contrat			
	1	2	3	4	1	2	3	4
BV Apremont	7	25	26	36	10	11	35	21
BV Aval	5	17	17	7	9	8	11	16
BV Jaunay Amont	2	4	12	18	1	5	15	8

# L'analyse par prescripteur et la dynamique du contrat

Une forte part du volet pollutions diffuses du contrat repose sur les maîtres d'ouvrage qui font vivre le contrat par du temps d'animation et de conseil. 8 structures sont intervenues sur les 5 ans : la Chambre d'agriculture Pays de la Loire, la CAVAC, le CER France - Vendée, le GAB 85, le GRAPEA, Vendée-Eau, le SMMVLJ et enfin l'UDCUMA pour les actions collectives.

Les maîtres d'ouvrage agricoles ont consacré en moyenne 3,5 jours par exploitation, pour le suivi, ainsi que 0,5 à 1 jour pour la construction des Plans d'Actions Individuels, s'impliquant ainsi sur toute la durée du contrat.



durée du PAI en année	nombre d'exploitation
1	67
2	73
3	96
4	39
<b>TOTAL</b>	<b>275</b>

Cette bonne dynamique fait écho à la mobilisation régulière des exploitations sur la durée du contrat, comme le montre le tableau ci-dessus.

Les 3 principaux prescripteurs agricoles ont concentré leurs interventions sur des actions ponctuelles d'optimisation des pratiques : la Chambre d'agriculture

et le CER France Vendée ont ciblé leurs interventions sur les actions « fertilisation », « aménagement » et « MAEc ». La CAVAC s'est concentré sur les actions référencées « action globale ». Le GAB et le GRAPEA ont, eux, mis l'accent sur des actions visant à faire évoluer les systèmes d'exploitation dans leur ensemble.

La problématique « phytos » est peu présente alors même que les exploitations sont majoritairement en classe 3 et 4 sur ce critère. Une évolution de l'animation vers la problématique « phytos » serait nécessaire.

## Les actions collectives



Le Contrat Territorial a été ponctué de diverses actions collectives entre 2015 et 2019. 19 journées collectives ont ainsi été organisées. Elles ont mobilisé 313 participants dont 195 exploitants agricoles (72 %). Les structures y ont passé 74 jours, soit 4,4 jours par animation.



Thématiques	Nombre de journée	Nombre de jours passés	Moyenne du nombre de jours passés
Agriculture bio	2	12	6,0
biodiversité	1	5	5,0
bocage	2	9	4,5
élevage	6	17	4,3
phytos	2	6	3,0
pratiques (essais)	6	25	4,2
<b>Total général</b>	<b>19</b>	<b>74</b>	<b>4,4</b>

Nombre d'exploitants

195

313

Nombre de participants

Nombre moyen de participants

22

72 %

Ratio entre exploitants et participants



## Les actions d'aménagement



### Les mares, zones tampons et boisements

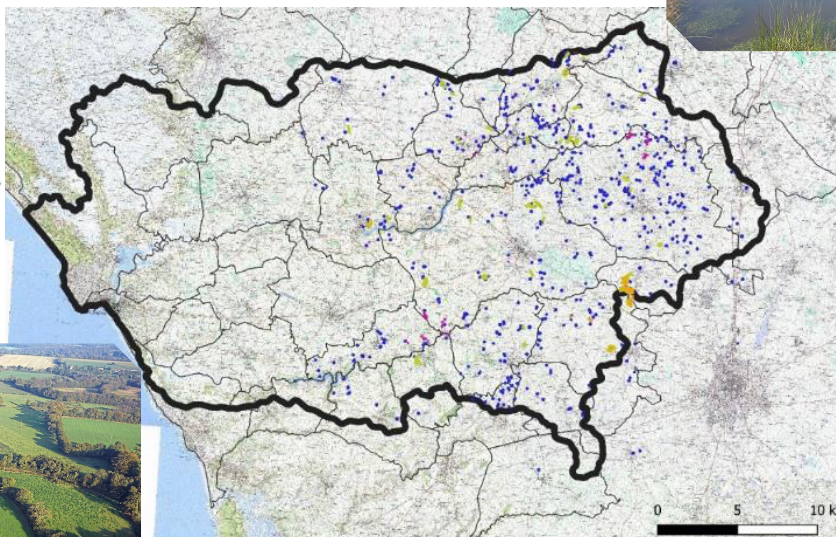
Les mares et zones tampons sont des alliés de choix pour la protection des cours d'eau grâce à leur rôle de filtre naturel. Il en est de même pour les haies et les boisements en général. A ce titre, Vendée Eau a mené diverses actions de restauration et de création sur l'amont du bassin versant.



Agroforesterie : 80,9 ha

Haies : 11,9 km

Bosquets : 99 ha



643 mares ont été créées ou restaurées sur la durée du contrat, avec une moyenne de 60 à 80 par an.



## Les actions agricoles hors volet pollutions diffuses



Le Contrat Territorial Vie et Jaunay 2015-2019 comportait 2 volets, l'un concernait les pollutions diffuses, et l'autre, plus spécifiquement les milieux aquatiques. Les exploitants agricoles étant des acteurs incontournables des milieux aquatiques, certaines actions se sont retrouvées à l'interface entre les deux volets, notamment, les actions de protection des cours d'eau via les abreuvoirs et les clôtures.



Concernant l'abreuvement, les dispositifs suivants ont été installés sur la durée du contrat :

- 103 bassins d'abreuvement
- 74 pompes de prairie
- 14 descentes aménagées
- 7 abreuvoirs solaires
- 6 abreuvoirs gravitaires

**204**  
**dispositifs**

Concernant la protection du cours d'eau par clôture, les dispositifs suivants ont été installés sur la durée du contrat :

- 37 692 ml de clôture électrique
- 2 070 ml de clôture barbelée
- 960 ml de grillage

**40,7 km**  
**de clôtures**



## L'avis des exploitants sur le Contrat Territorial (CT)

Dans le cadre des diagnostics de fin de contrat menés par les maîtres d'ouvrage agricoles auprès des exploitants, un rapide questionnaire sur la perception du contrat a été proposé aux exploitants. Le taux de réponse fut très intéressant puisque 150 exploitants ont répondu au questionnaire.

- Le monde agricole souligne l'implication des maîtres d'ouvrage grâce auquel ils se sont engagés (**48 %**), ainsi que l'importance des financements (**41 %**).
- Les exploitants décrivent aussi l'optimisation de la fertilisation (**35 %**) et de l'usage des pesticides (**29 %**) comme un enjeu fort pour le territoire.
- 89 %** des exploitants affirment que le contrat a répondu à leurs attentes.
- 41 %** des exploitations ont engagé des changements de pratiques, en particulier sur les cultures.
- 29 %** ont engagé une évolution de système, notamment une augmentation significative de la part d'herbe sur l'exploitation.
- 87 %** des exploitations sont prêtes à renouveler leur engagement dans le CT, en particulier pour poursuivre l'amélioration des pratiques et maintenir des financements sur le territoire.
- La communication sur le CT est suffisante pour **85 %** des exploitations interrogées.

## Vers un nouveau contrat en 2022

Le bilan du précédent contrat est désormais validé, ce qui va permettre de finaliser un diagnostic du territoire et de déterminer une nouvelle stratégie à mettre en oeuvre, notamment, en matière de lutte contre les pollutions diffuses.



Crédit photo : Lysode/Vendée Eau

Cette stratégie, si nous voulons qu'elle impacte positivement notre territoire, nous devons la penser collectivement et en concertation avec le monde agricole.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay intégrera l'ensemble des acteurs locaux dans la future élaboration du Contrat Territorial EAU.

Ce contrat permettra d'intégrer la Région des Pays de la Loire comme co-financeur aux côtés de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Département de la Vendée et des maîtres d'ouvrage.

**Merci à tous pour votre engagement**

